

L'ajournement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES MOTIFS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE GLEN JANSEN—LA QUESTION DU RETRAIT DE CERTAINS CRÉDITS DU BUDGET MINISTÉRIEL

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Madame l'Orateur, un homme qui, à trois reprises, a enfreint la libération conditionnelle et est recherché au sujet du meurtre de M^{me} Freda Buxbaum dans le stationnement d'Eaton, est toujours en liberté aujourd'hui et des policiers en colère prétendent qu'il se moque ni plus ni moins d'eux.

Le fugitif est Glen Wayne Jansen, 24 ans, libéré sous condition et habitant au Centre de réadaptation Burrard au moment du meurtre. M^{me} Buxbaum, 42 ans, a été étranglée dans le garage souterrain du Centre municipal alors qu'elle faisait des courses pour le mariage de sa fille unique.

Jansen n'a fait qu'entrer et sortir de prison depuis l'âge de 17 ans. Il s'est évadé deux fois et a été repris. Deux fois, en 1969 et 1970, il a obtenu la libération conditionnelle qui, chaque fois, a été annulée parce qu'il a enfreint le règlement. Jansen n'est pas rentré au Centre Burrard le 25 juin. La Commission nationale des libérations conditionnelles a émis un mandat d'arrestation contre lui, l'accusant d'être illégalement en liberté.

En mars dernier, alors qu'il habitait le Centre Burrard au YMCA, Jansen fut accusé de vol d'automobile et de possession de biens volés. Il fut arrêté au YMCA pour être relâché plus tard après qu'une amie eut versé une caution de \$5,000. Son procès devait avoir lieu jeudi, mais il a été autorisé à demeurer au Centre Burrard.

La police a dit qu'il était employé comme ouvrier par la ville. Il s'est blessé au pied il y a plusieurs semaines et il a reçu des indemnités.

La police se demande comment Jansen est parvenu à obtenir autant de libérations conditionnelles après avoir été reconnu coupable de toute une série de délits. Elle espère l'apprendre quand il sera pris, mais un agent en colère a dit qu'il se moquait de la police.

Le sergent Paul Starek, chef de la section des enquêtes générales de la Gendarmerie royale à Burnaby, a vivement critiqué aujourd'hui le système des libérations conditionnelles qui permet à des personnes dangereuses d'obtenir une libération conditionnelle.

M. Starek a dit que les responsables de la Commission des libérations conditionnelles avaient affaire à un criminel hospitalisé, à un moment où il est le plus persuasif.

«J'ai parlé à des tas de condamnés depuis 25 ans et c'est ce qu'ils m'ont dit», a déclaré Starek. «Ils suivent des cours, deviennent membres de divers comités de prison et essaient de convaincre les responsables des prisons et de la Commission des libérations conditionnelles qu'ils ont changé. J'ai parlé à des responsables de la Commission des libérations conditionnelles et ils semblent surpris lorsque je dis qu'il faudrait garder ces individus en prison pour protéger la société; ils se demandent d'où je viens. Il m'arrive presque de croire que je suis ici depuis trop longtemps.» Parfois, je me reprocherais presque d'être resté ici trop longtemps. Starek a dit que la facilité avec laquelle ces condamnés obtiennent leur liberté conditionnelle complique les enquêtes policières.

● (2220)

Lorsque le nom d'un suspect vient sur le tapis et que quelqu'un répond «Impossible, il est en prison», on l'élimine d'office. Mais plus tard, on se rend compte qu'il était en liberté conditionnelle au moment du délit.

[M. Turner (London-Est).]

«L'administration ne veut plus garder les condamnés en prison. Nos policiers en service de nuit doivent contrôler tous les soirs trois ou quatre personnes qu'ils trouvent dans la rue, à une heure indue. Qu'on ne vienne pas me dire qu'un type en liberté conditionnelle traîne dans la rue à trois ou quatre heures du matin pour le bien de la société». Selon M. Starek, le service des libérations conditionnelles manque en outre de personnel, et se trouve complètement débordé.

Jansen, alias Robert Allan Street, mesure six pieds et un pouce, pèse 185 livres, a les yeux bleus et les cheveux blond châtain. Il a été aperçu pour la dernière fois à Penticton, il y a deux ou trois jours.

Cette question est très grave, madame l'Orateur. Non seulement les citoyens de la Colombie-Britannique mais tous ceux du Canada s'inquiètent de la situation à la fois de nos pénitenciers, qui nous ont causé quelques problèmes ces dernières semaines, et du système de libération conditionnelle. Je me souviens avoir parlé ici même il y a plusieurs mois des tours du pénitencier de la Colombie-Britannique et avoir dit qu'on devrait y mettre des pantins si le ministre n'avait pas assez d'argent pour y affecter des agents de sécurité. Le ministre a pris la chose en plaisantant, mais cet homme a été reconnu coupable tant de fois de tant de crimes et n'a été condamné qu'à la fin de 1972 après avoir été accusé de viol, d'enlèvement et de vol. Il a été reconnu coupable d'enlèvement et de vol et condamné à sept ans pour ces deux chefs. En 1972, en liberté conditionnelle de jour, il est arrêté pour un autre motif, mais on le laisse en liberté au lieu de le ramener au pénitencier. À l'heure actuelle, on le soupçonne d'avoir commis l'un des pires crimes qui se soit produit dans notre ville l'an passé.

Une voix: Nous savons maintenant où sont les pantins.

M. Reynolds: Quand le député dit que nous savons où sont les pantins, madame l'Orateur, je suis d'accord avec lui. Je tiens le solliciteur général (M. Allmand) en très haute estime, mais je trouve inexcusable de défendre comme il l'a fait le comportement adopté en l'occurrence par la commission de libérations conditionnelles. Il s'est également porté à la défense du ministre des Finances (M. Turner) lorsque je l'ai interrogé ce matin au sujet des réductions et lui ai demandé si elles affectaient la sécurité. J'espère que le solliciteur général reviendra demain matin sur sa déclaration, car il n'a sans doute pas voulu induire la Chambre en erreur.

Lorsque le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a pris la parole la semaine dernière, il a parlé de réductions de quelque 4 millions de dollars dans le budget du solliciteur général, et d'environ 4 autres millions dans celui de la GRC. Celle-ci constitue sûrement un gage de sécurité pour les Canadiens, mais la réduction la plus importante est celle de 8 millions de dollars dans le budget consacré à la construction d'institutions pénitentiaires, ce qui est sûrement lié à la sécurité. En Colombie-Britannique, nous avons besoin d'un nouvel établissement à sécurité maximale; j'aimerais savoir où iront ces 8 millions. J'espère que le solliciteur général se rétractera demain, car la question est grave. Nous ne pouvons pas nous permettre de réduire le budget du ministère du solliciteur général, ministère qui donne tant de souci au gouvernement au cours de la présente législature, tout comme il lui en a donné ces dernières années. Nous devons augmenter le budget de ce ministère. Madame l'Orateur, il sait pertinemment que pas un député ne s'opposerait à une augmentation des crédits du gouvernement affectés au ministère du solliciteur général, pourvu qu'elle soit de nature à